

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 25 mars 2011
(convocation du 14 mars 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Mars Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard,
Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas,
M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max,
Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise,
M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE
FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita,
M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal,
M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas,
M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric,
M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine,
M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL
KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette,
M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques,
M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck,
M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques,
M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude,
M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel,
M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole,
M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 40	M. DUCASSOU Dominique à Mme TOUTON Elisabeth
M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12 h 15
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude	M. LOTHAIER Pierre à M. DUPOUY Alain
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard	M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal à partir de 11 h	M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre	M. PEREZ Jean-Michel à M. ROUYEYRE Matthieu
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard	M. POIGNOGNEC Michel à M. PUJOL Patrick à partir de 11 h
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11 h	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. BOUSQUET Ludovic à Mme FAYET Véronique	M. REIFFERS Josy à Mme BREZILLON Anne
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier	M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine
Mme CHAVIGNER Michèle à M. QUERON Robert	M. ROBERT Fabien à Mme LAURENT Wanda
Mlle COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine	M. SENE Malick à Mme FAORO Michèle
M. DAVID Yohan à M. SOLARI Joël	M. SIBE Maxime à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mme DESSERTINE Laurence à Mme PIAZZA Arielle	

LA SEANCE EST OUVERTE

Association du Comité des oeuvres sociales du personnel de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Subvention de fonctionnement 2011 - Convention financière 2011 - Décision - Autorisation

Monsieur GAÜZERE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'association du Comité des Oeuvres Sociales du personnel de la Communauté Urbaine de Bordeaux, créée le 15 février 2000, a pour objet d'instituer en faveur des agents communautaires différentes formes d'aides et activités, permettant d'assurer la satisfaction de besoins. Elle participe de fait à la mise en œuvre d'une politique d'action sociale de la Communauté, dont les principes ont été actés par délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2006. A ce titre, l'association bénéficie du soutien financier et matériel de la Communauté urbaine de Bordeaux. Ce soutien se traduit notamment par la mise en œuvre des dispositions de la convention triennale d'objectifs 2009-2011.

Plusieurs types d'aides par la Communauté urbaine sont prévus :

- une aide financière par l'octroi d'une subvention de fonctionnement annuelle ;
- des mises à disposition donnant lieu à valorisation, c'est à dire à remboursement par des titres de recette.

A titre d'information, la Communauté urbaine de Bordeaux a fait l'objet en 2010 d'un contrôle URSSAF. Les activités gérées par le COS ont été incluses dans ce contrôle, ce qui a entraîné :

- une actualisation des offres de prestation par rapport au plafond de la sécurité sociale (voir information du COS) ;
- l'arrêt de certaines prestations (aides aux retraités, bourse parent/amis...).

1. Montant de la subvention de fonctionnement 2011 :

Par application de la convention triennale en cours, le montant de la subvention de fonctionnement annuel est arrêté dans le cadre d'une convention annexe et spécifique à l'année concernée : la convention financière. Le mécanisme mis en place par la convention triennale fixe une subvention de base de 980 000 €, actualisée en fonction de l'évolution du point d'indice de la fonction publique territoriale, ce qui la porte pour 2011 à 992 800 €.

Année	Budget COS		Subvention CUB		Remboursement Valorisations	
	Prévu	Réalisé	Prévue	Réelle	Réel	Coût CUB
2009	2 484 702	3 020 894	980 000	980 000	203 925	776 075
2010	2 523 520		987 840	1. 413 727	206 179	1. 207 548
2011			992 800			

2. Le montant des valorisations.

Les valorisations correspondent à des mises à disposition de la Communauté urbaine de Bordeaux. Plusieurs services communautaires y participent, et émettent des titres de recettes annuels, ces valorisations représentant une valeur sont remboursées à la Communauté urbaine par le COS.

Désignation	2009	2010
Direction bâtiments et moyens	6 601	4 991
Autres services (Téléphonie, Informatique, Frais postaux, Patrimoine, Logistique)	14 483	11 284
Direction des ressources humaines et du développement social	182 839	189 904
Total	203 923	206 179

3. Le montant des disponibilités du COS.

Face au contexte exceptionnel de 2010, une subvention exceptionnelle de 425 887 € a été votée le 22 juin 2010 pour permettre de reconstituer les disponibilités du COS, en plus de la subvention de fonctionnement annuelle 2010 (987 840 €).

En 2010, il est précisé que le COS a mis en place dès le 2^{ème} trimestre, le dispositif nécessaire au suivi mensuel de sa situation financière et comptable, dans un double objectif :

- permettre d'adapter ses réponses aux demandes des adhérents ;
- rester dans le cadre des prévisions budgétaires annuelles.

4. Echéance de la convention triennale actuelle.

La convention triennale d'objectifs actuelle s'applique aux années 2009 à 2011. Elle arrive donc à échéance le 31 décembre 2011. Aussi, une nouvelle convention triennale sera présentée devant le Conseil de Communauté après instruction en lien avec le COS, au plus tard pour le Conseil du mois de décembre 2011, couvrant la période 2012-2014.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU la délibération 2006/0280 du 28 avril 2006, validant les objectifs et les principes directeurs de la politique d'action sociale de la Communauté Urbaine en faveur de ses agents,

VU la convention triennale d'objectifs 2009-2011 du 19 décembre 2008 ;

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE les conditions requises par la convention triennale susvisée sont respectées par le COS pour la présentation de sa demande de subvention annuelle de fonctionnement ;

DECIDE

Article 1 : D'attribuer une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2011 d'un montant de 992 800 € au bénéfice de l'Association du Comité des Oeuvres Sociales du personnel de la Communauté urbaine de Bordeaux.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention financière jointe à la présente délibération.

Article 3 : D'inscrire la dépense correspondante au chapitre 65, article 6574 sous fonction 0200 CRB GB00 du budget de l'exercice 2011.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 mars 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
5 AVRIL 2011

PUBLIÉ LE : 5 AVRIL 2011

M. JEAN-MARC GAÜZERE